

MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

N° 2012 - 02

SEANCE DU MERCREDI 11 AVRIL 2012 A 18H 00

PRESENTS :

Christian OLIVE Maire, Nicole VILLARD 1^{ère} adjointe, François COMES 2^e adjoint, Jean-Claude FAUCON 3^e adjoint, Patricia KLEIN-BLAIN 4^e adjointe, Jean-Christophe BOUSQUET 5^e adjoint, Jean CAVAILLÉ 6^e adjoint, Patrick FRANCES 7^e adjoint, Muriel MARSA, Cécile HERNANDEZ, Guillaume BLAIN, Véronique MONIER, Claude MARCELO, Georges SANZ, Rose-Marie QUINTANA, Martine ZORILLA, Claude PEUS, Françoise VIDAL, Christophe PELISSIER, Jacques POUPEAU, Noël PACE, Bérangère LANNES-GUSSE, Jean-Marie SURJUS.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Jean-Marc PADOVANI à Jean-Christophe BOUSQUET ; Karine THIBAUT-PADILLA à Christian OLIVE ; Nicole RENZINI à Nicole VILLARD ; Jean SFORZI à Christophe PELISSIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine ZORILLA.

.....

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 13 février 2012.

Monsieur Christophe PELISSIER précise que, lors de cette séance, une question avait été posée par le groupe « Le Boulou au cœur » et que celle-ci a été notée sur le compte rendu en « hors séance ».

Il précise que dans le règlement du conseil municipal, article 5, des conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la commune.

La question posée ce jour-là était conforme à cet article.

Monsieur le Maire répond que cette question a été déposée, par le groupe d'opposition, le matin même de la réunion du conseil municipal et que le délai légal était loin d'être respecté.

Monsieur PELISSIER répond que, dans ce cas-là, il aurait fallu ne pas y répondre et attendre le conseil municipal suivant.

Monsieur le Maire précise avoir dit, lors de la séance précédente, que la demande était parvenue avec retard mais qu'il y répondrait, même si elle était hors séance.

Monsieur PELISSIER précise que l'objectif était que la question figure sur le compte rendu du conseil municipal. Il constate que sur celui-ci seules 2 phrases écrites sont notées, qui ne reflètent en aucune façon ni la question posée ni la réponse de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire étudiera ce problème et verra comment il peut être traité, ce point étant important pour Monsieur PELISSIER.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que, contrairement aux autres années, Monsieur Jean-Philippe BONAURE, receveur municipal, n'assistera pas au vote des comptes administratifs, à l'affectation des résultats et au vote des divers budgets, compte tenu du devoir de réserve imposé lors de la campagne électorale.

Monsieur le Maire salue la présence de Monsieur Joseph FABRESSE, Directeur Général des services, bien évidemment, mais également de son adjointe, Madame Pascale SOLER, qui le seconde notamment en matière budgétaire.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

Monsieur le Maire précise que la séance d'aujourd'hui est importante car elle concerne les votes des comptes administratifs 2011 et des budgets 2012.

Il rappelle ensuite les règles relatives au vote des comptes administratifs et demande l'autorisation au conseil municipal d'examiner les 4 comptes administratifs :

- la commune,
- le service de l'eau,
- le service de l'assainissement,
- le service extérieur des pompes funèbres.

Le vote n'intervenant qu'à la fin de la présentation et en l'absence du Maire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été destinataires, en temps opportun, de l'ensemble des documents budgétaires (comptes administratifs de la commune, des services de l'eau, de l'assainissement et des pompes funèbres). De plus, des renseignements complémentaires pouvaient être demandés auprès de Monsieur le Directeur Général des Services.

De plus, il rappelle que, lors de la réunion de la commission des finances du 29 mars 2012, il a été émis, à l'unanimité, un avis favorable sur les résultats des comptes administratifs.

▲ 1 avis favorable à l'unanimité sur le maintien des taux de 2011 en ce qui concerne la fiscalité du budget principal.

▲ 1 avis favorable, par 03 voix pour et 1 abstention, sur les projets des 3 budgets (commune, eau et assainissement).

▲ 1 avis favorable à l'unanimité sur le projet de budget des pompes funèbres.

Monsieur le Maire précise que l'autofinancement de la commune est d'un très bon niveau, que les dépenses de fonctionnement continuent de baisser pour la 4^{ème} année consécutive, que l'endettement est le plus bas depuis 20 ans (aucun emprunt n'a été réalisé depuis 2008) et que l'investissement de cette année dépasse les 3 millions d'euros.

Ces résultats étant plus que satisfaisants, il est infondé que certains propagent de fausses rumeurs concernant des résultats « alarmants » qui inquiètent à tort la population.

Examen des points de 02.01 à 02.06

COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick FRANCES, adjoint aux finances, qui confirme les dires de Monsieur le Maire avec quelques éléments chiffrés.

Au niveau des charges de fonctionnement, une baisse est constatée depuis 4 années consécutives, avec pour cette année une baisse de 70.000 €, et depuis 2008 une économie de 900.000 € a été enregistrée.

Concernant l'endettement, l'Indépendant a publié un article relatif au classement des communes. Le Boulou se positionne 3^e des villes de plus de 5.000 habitants pour son faible endettement qui est de 394 € par habitant pour une moyenne départementale de 1.126 € par habitant.

Le niveau d'investissement est de 3.064.000 € cette année, il est le plus important depuis 2008.

En résumé, on peut constater :

- un investissement élevé,
 - des charges de fonctionnement en baisse,
 - une capacité d'autofinancement en hausse,
 - une baisse de l'endettement,
- ce qui donne des résultats satisfaisants

Monsieur FRANCES présente ensuite le compte administratif 2011 de la commune et commente le document de synthèse relatif aux 2 sections.

A la lecture des différents chapitres, il apparaît que les recettes (6.765.231,37 € + excédent reporté 2.059.434,57 €) sont supérieures à celles prévues au budget et les dépenses (5.554.078,16 €) inférieures.

Fonctionnement :

La section de fonctionnement présente donc un excédent de clôture de 3.270.587,78 €.

Investissement :

L'analyse de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement en réalisé de 576.851,19 € et en restes à réaliser de 959.151,00 € soit un besoin de financement total de 1.536.002,19 € (Affectation ligne 1068 au BP 2012 arrondi à 1.536.003,00 €).

Concernant les dépenses d'investissement, il a été investi en 2011 387.000 € de plus qu'en 2010.

Concernant les recettes, et notamment le chapitre 13 "subventions d'investissement", il a été perçu en 2011 : 146.240,36 €. Ce montant est inférieur à l'an passé de 285.000 €, ce qui met en avant le désengagement de l'Etat.

Il pourra être envisagé une reprise en fonctionnement au BP 2012 de 1.734.584,78 €.

Le législateur a souhaité une réalité de la situation financière, sur les 2 sections. Il s'agit du constat d'une situation. C'est pour cela qu'il y a un excédent de fonctionnement et un besoin de financement en section d'investissement appelé « déficit d'investissement ».

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES (EXERCICE 2010)

Monsieur Patrick FRANCES rappelle à l'assemblée que, dans un souci de transparence et conformément aux articles L 2241.1 et L 2313.1 8^e du code général des collectivités territoriales, l'annexe du compte administratif « état des acquisitions et cessions immobilières » doit donner lieu, chaque année, à une délibération du conseil municipal.

Cette annexe concerne le bilan des acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers effectués par la commune lors de l'exercice budgétaire 2011.

Ce bilan, sous forme de tableau, est présenté ci-dessous :

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation du bien (lieu-dit)	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant HT
CESSIONS						
NEANT						
ACQUISITIONS						
NEANT						

Le conseil municipal prend acte du tableau ci-dessus.

SERVICE DE L'EAU

Monsieur Patrick FRANCES présente le compte administratif du service de l'eau.

Compte tenu des recettes (141.265,45 € + excédent reporté 137.557,86 €) et des dépenses (58.324,98 €) il apparaît un résultat excédentaire d'exploitation de 220.498,33 €.

La section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement (recettes de : réalisé : 228.291,83€ + restes à réaliser : 38.000,00 € + excédent reporté 2010 de 85.921,06 € et dépenses de : réalisé 216.687,34 € + restes à réaliser 69.871,00 € soit un total positif de 65.654,55 €).

Le montant de 220.498,33 € (arrondi à 220.498,00 €) pourrait être donc repris en exploitation (ligne 002 du BP 2012).

SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur Patrick FRANCES présente le compte administratif du service de l'assainissement.

Compte tenu des recettes (275.597,49 € + excédent reporté de 151.811,84 €) et des dépenses (161.191,51 €) il apparaît un résultat excédentaire d'exploitation de 266.217,82 €.

La section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement (recettes de : réalisé : 432.865,53 € + excédent reporté 2010 de 42.621,99 € et dépenses de : réalisé 258.355,05 € + restes à réaliser 13.517,00 € soit un total positif de 203.615,47 €).

Le montant de 266.217,82 € (arrondi à 266.217,00 €) pourrait être repris en exploitation (ligne 002 du BP 2012).

SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Monsieur Patrick FRANCES présente le compte administratif du service extérieur des pompes funèbres.

Compte tenu des recettes (427,00 € + excédent reporté 3.137,59 €) et des dépenses (662,49 €), il apparaît un résultat d'exploitation excédentaire de 2.902,10 €.

A ce jour, il n'y a pas de section d'investissement.

Il est constaté que ce budget baisse régulièrement et va tendre à disparaître.

Monsieur le Maire, après la présentation des comptes administratifs, insiste sur la baisse des dépenses qui représente un réel effort. En effet, malgré l'augmentation des salaires, le glissement vieillesse-technicité, l'augmentation des fluides, l'eau, l'électricité, le carburant, il a été mis en service un système permettant de négocier efficacement avec les entreprises au niveau des prix, notamment avec l'achat de logiciels indispensables au bon fonctionnement et à la rentabilité des services.

VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS

A la suite de la présentation de ces 4 comptes administratifs, qui sont en parfaite concordance avec les comptes de gestion de Monsieur le Receveur Municipal de la trésorerie du Boulou, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de procéder à l'élection du président et propose le nom de Monsieur Patrick FRANCES.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de se prononcer sur :

- | | |
|---|------------------------|
| ① - compte administratif de la commune | : adopté à l'unanimité |
| - compte de gestion du receveur municipal | : adopté à l'unanimité |
| ② - compte administratif du service de l'eau | : adopté à l'unanimité |
| - compte de gestion du receveur municipal | : adopté à l'unanimité |
| ③ - compte administratif du service de l'assainissement | : adopté à l'unanimité |
| - compte de gestion du receveur municipal | : adopté à l'unanimité |
| ④ - Compte administratif du service extérieur des pompes funèbres | : adopté à l'unanimité |
| - compte de gestion du receveur municipal | : adopté à l'unanimité |

A la suite de ces votes, Monsieur le Maire réintègre la salle

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick FRANCES, adjoint aux finances, qui rappelle à l'assemblée le vote des 4 comptes administratifs concernant :

- la commune,
- le service de l'eau,
- le service de l'assainissement,
- le service extérieur des pompes funèbres.

Il y a maintenant lieu d'affecter ces résultats et dans un premier temps ceux concernant la commune.

	MONTANTS
Excédent de fonctionnement CA 2011	+ 3.270.587,78 €
Besoin de financement CA 2011	- 1.536.002,19 €
Dont réalisé	- 576.851,19 €
R. à R.	- 959.151,00 €
Affectation ligne 1068 – BP 2012	+ 1.536.003,00 €
Reprise ligne 002 – BP 2012	+ 1.734.584,78 €
	(prévu 1.734.584,00 €)

Monsieur FRANCES expose au conseil municipal que l'excédent de fonctionnement en 2011 au budget annuel est de 3.270.587,78 €.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Le conseil municipal,
 ↪ après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- Affectation en investissement 1.536.003,00 € (compte 1068)
- Reprise au BP 2011 fonctionnement 1.734.584,00 € (ligne 002)

Monsieur FRANCES propose ensuite d'étudier le budget de l'exercice 2012 de la commune.

COMMUNE

TAUX :

Impôts et taxes (chap. 73) :

Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur Patrick FRANCES attire l'attention de la commission sur le chapitre des impôts et taxes.

Les bases d'imposition ont augmenté ce qui implique, par conséquent, une hausse des produits sans augmenter les taux.

En effet, la volonté municipale est de maintenir les taux 2012 à ceux de 2011, soit :

T. H.	:	13,02%
T. F.	:	18,60%
T. F. N. B.	:	31,67%

Le produit attendu est de 2.434.324 €, soit 1,85% d'augmentation par rapport à l'an passé (due à l'augmentation des bases).

Vote des taux : Adopté à l'unanimité.

Monsieur Patrick FRANCES rappelle les résultats du compte administratif étudiés précédemment.

Fonctionnement :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 3.270.587,78 €.

Investissement :

L'analyse de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement en réalisé de 576.851,19 € et en restes à réaliser de 959.151,00 € soit un besoin de financement total de 1.536.002,19 € (Affectation ligne 1068 au BP 2012 arrondi à 1.536.003,00 €).

Il pourra être envisagé une reprise en fonctionnement au BP 2012 de 1.734.584,78 € (ligne 002 arrondi à 1.734.584,00 €).

BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur Patrick FRANCES propose d'étudier les 2 vues d'ensemble du budget 2012, fonctionnement et investissement.

Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget primitif 2012 est présentée en équilibre, recettes et dépenses pour un montant de 8.438.752,00 €.

La ligne 023 : « virement à la section d'investissement » se retrouve en recettes d'investissement à la ligne 021 et correspond aux « économies virtuelles » dégagées sur la section de fonctionnement (2.255.929,00 €).

Il est précisé que le budget est voté au chapitre.

Investissement

Monsieur Patrick FRANCES rappelle le solde d'exécution négatif de 576.851,19 € et les restes à réaliser de 959.151,00 €, soit un total de 1.536.002,19 €.

La section d'investissement est présentée en équilibre pour un montant de 4.628.432,00 € en dépenses et en recettes, en tenant compte de l'affectation de 1.536.003,00 €.

Monsieur FRANCES considère que ce budget est un « budget offensif » ; en effet, l'on prévoit encore plus d'investissements que l'an passé.

Outre les opérations non individualisées, il est prévu diverses opérations :

- 906 : Travaux voirie (restes à réaliser + crédits nouveaux) ;
- 922 : Aménagement foncier « La Rourèda » (restes à réaliser) ;
- 925 : Voirie Les Chartreuses ((restes à réaliser + crédits nouveaux) dont coupure sylvo pastorale ① ;
- 928 : Réhabilitation éclairage public (restes à réaliser + crédits nouveaux) ;
- 933 : Logement gardien Echards (restes à réaliser + crédits nouveaux) ;
- 934 : Fontaines et espaces fleuris (restes à réaliser + crédits nouveaux) dont embellissement rues ;
- 935 : Espaces sportifs et ludiques (restes à réaliser + crédits nouveaux) ;
- 936 : Travaux Stabulum (restes à réaliser + crédits nouveaux) ;
- 937 : Mail piéton (restes à réaliser + crédits nouveaux) ② ;
- 938 : Création salle polyvalente (restes à réaliser + crédits nouveaux) ;
- 940 : Vidéo surveillance (restes à réaliser + crédits nouveaux) ;
- 941 : Réhabilitation Eglise (restes à réaliser + crédits nouveaux) ;
- 942 : Maison Alzheimer (crédits nouveaux) ③ ;
- 943 : Musée de l'Histoire (crédits nouveaux) ④ ;
- 944 : Stade des Albères (crédits nouveaux) ⑤ ;
- 945 : Rue de la République (crédits nouveaux) ;
- 946 : Parking MJC (crédits nouveaux) ⑥ ;
- 947 : Construction modulaire école maternelle (crédits nouveaux) ⑦ ;
- 948 : Carrefour cimetière (crédits nouveaux) ⑧.

Concernant les opérations :

① 925 : Voirie Les Chartreuses :

Monsieur le Maire précise que la coupure sylvo pastorale permettra l'économie d'un débroussaillage. Une suite de règles consiste à pérenniser ce qui a été fait depuis plusieurs années, en accord avec les services de la préfecture afin d'être conformes au PPRIF. La présence de la « chevrrière » permettra de contribuer à la propreté du site.

De plus, cette personne se propose de venir vendre ses fromages sur les marchés du Boulou les jeudis et dimanches.

② **937 : Mail piéton :**

Monsieur PELISSIER demande ce que sont les nouveaux travaux de cette opération.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de barrières définitives qui seront de mêmes formes et couleurs que les mâts déjà existants.

③ **942 : Maison Alzheimer :**

Monsieur le Maire précise que la décision dépend de l'ARS (Agence Nationale de la Santé) et que la commune n'est pas en mesure de décider de la possibilité d'ouverture.

④ **943 : Musée de l'Histoire :**

Monsieur le Maire précise que ce musée ne sera pas uniquement consacré à la Bataille du Boulou. Il sera positionné très certainement en continuité de la médiathèque, côté voie ferrée.

⑤ **944 : Stade des Albères :**

Monsieur le Maire précise que le stade des Albères a été réalisé par la CCV et transféré ensuite à la commune. Ce dernier n'a pas du tout été drainé et il devient impraticable en cas de pluie. Si les subventions sont suffisantes, il pourrait être mis en place une pelouse synthétique, sinon une pelouse naturelle moins chère sera envisagée.

⑥ **946 : Parking MJC :**

Monsieur le Maire précise que ce parking serait implanté en contrebas, à côté de la MJC. Cette dernière serait également réhabilitée.

Si le parking se réalise, celui-ci sera équipé de caméras et de lumières.

Il y a cependant des inquiétudes avec Natura 2000, en effet pour accéder audit parking il est prévu de passer par la berge. L'entrée et la sortie s'effectuant par la rue du « Mouli vell » s'avèreraient moins intéressantes du fait de la configuration des lieux (pente importante).

⑦ **947 : Construction modulaire école maternelle :**

Déjà réalisée à l'école maternelle. La classe a été ouverte à la rentrée de septembre dernier. La construction modulaire comprend 2 classes. Dans l'avenir, il est envisagé la construction d'un 2^e groupe scolaire, côté route d'Argelès, compte tenu de l'augmentation de la population.

Monsieur PELISSIER demande les prévisions d'effectifs pour la rentrée scolaire.

Monsieur le Maire précise que ces dernières vont encore augmenter du fait de la création d'un lotissement dès septembre-octobre.

⑧ **948 : Carrefour cimetière :**

Monsieur le Maire précise que ce carrefour permettrait une meilleure circulation compte tenu de la mise à sens unique de la Rue de la République.

Il nécessiterait un feu tricolore, passant au vert dès qu'un automobiliste envisagerait de sortir sur la nationale.

Il est possible également que la voie actuelle d'accès au Boulou soit en partie dédoublée afin de fluidifier la circulation. Une étude est en cours.

Concernant les recettes relatives à ces opérations, Monsieur FRANCES rappelle l'affectation de 1.536.002 € (1068) et le virement de 2.255.929 € (023) ainsi que le FCTVA et la TLE.

Les recettes relatives aux opérations peuvent être examinées en détail sur le document annexe.

Monsieur FRANCES précise que ce budget est une prévision mais peut être amendé en cours d'année par le biais de DM (décisions modificatives).

Il propose ensuite d'étudier les subventions attribuées aux associations.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS BP 2012 EN €
A) <u>ASS. ANCIENS COMBATTANTS</u>	
A.C.P.G. - C.A.T.M	400
DEPORTES et INTERNES (FNRIRP)	150
F.N.A.C.A.	350
MEDAILLES MILITAIRES	400
RESISTANCE/DEPORTATION (UDARD)	100
SOUVENIR FRANÇAIS	300
B) <u>ASS. SPORTIVES</u>	
AMERICAN ENGINES	500
BASKET CLUB	6.500
BOULOU FOOTBALL CLUB	31.000
BOULOU PETANQUE	350
BOXING CLUB LE BOULOU	1.000
CHALLENGE ST ANTOINE	1.500
CHASSEURS (ACCA)	800
CLUB CYCLISTE LE BOULOU	7.000
CYCLISTE (amicale)	250
G.R.S Championnat subv+frais depl.	4.924
GYM A GYM	-
JUDO CLUB	2.000
KARATE-DO	-
LE BOULOU EN MARCHE	1.000
OLIVIERS PETANQUE	1.000
PECHE	300
RUGBY	19.000
RUGBY (ECOLE DE)	4.500
SEMELLES DANS LE VENT	11.000
SHOTOKUKAN	-
TAE KWONDO	1.000
TENNIS CLUB	1.500
TENNIS DE TABLE	600
VETERANS BOULOUNENCQS FOOTBALL	-
ECURIE DU MAS LLINAS championnat	1.000

C) <u>ASS. CULTURELLES</u>	
ASPAVAROM	900
ATELIER PEINTURE	500
BRESSOLA	100
BOULOU LOISIRS CULTURE	-
COMITE SANT JORDI	2.500
COLORINE	500
ESCOLA DE CATALA	1.200
FLAMME ANDALOUSE	1.800
FORME ET LUMIERE	-
MUSIQUE CATALOGNE ROMANE	1.500
PETITS TAMBOURS	2.100
SERENATA	3.000
RADIO ARRELS	200
D) <u>ASS. ANIMATIONS</u>	
ANIMATIONS ET FESTIVITES	10.000
BARBIE AU PAYS CATALAN	750
CLUB LOISIR ET SOLIDARITE	900
GROUPE FOLKLORIQUE BOULOUNENCQ	4.000
JEUNESSE ANIMATION (AFI)	5.000
MAINS D'OR DU VALLESPER	500
MAISON DES JEUNES	55.000
OFFICE DE TOURISME + T/SEJOUR	187.000
PIEDS NOIRS	500
TOTS JUNTS	1.800
UNION DES COMMERCANTS	10.000
U.N.R.P.A. (Union des Vieux du Boulou)	610
E) <u>ASS. CARITATIVES</u>	
APEDYS	-
ASS/MYOPATHE FRANC.	-
AMIS DU CHAT	1.800
AFM (ass.Franc.Myopathe)	200
AFSP SCLEROSE PLAQUE	100
CROIX ROUGE	-
ENFANCE ET PARTAGE	350
France ADOT (don d'organes)	100
RESTO DU CŒUR	200
MON SOUFFLE POUR LE TIEN	500
SECOURS CATHOLIQUE	-
APIDA 66 DEFICIENT AUDITIF	-

OXFAM AGIR ICI lutte c/pauvreté	-
SECOURS POPULAIRE	500
F) <u>ASS. ŒUVRES SOCIALES</u>	
ASSISTANTES MAT. VALLESPER les petits loup	1.000
BTP/CFA Aude	68
BIBLIOTH.MALADE HOPITAL	-
COLLEGE JEAN AMADE (ass.sport 300 €) + Voyage Pédagogique 350 €	650
C.O.S.	31.700
G) <u>ASS. DIVERSES</u>	
A.D.A.V.I.P. (Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales)	200
A.D.M.R	500
APEM (asso. parents d'élèves E. maternelle)	250
CENTRE AERE MAS NOGAREDE CERET	398
FOYER SOCIO EDUC.ALFRED/DSAUVY	100
COOPERATIVE SCOLAIRE	10.000
ORPHELINS SAPEURS-POMPIERS	200
PEEL (asso.parents d'élèves Ecole primaire)	250
PREVENTION ROUTIERE	80
CENTRE CULTUREL CATALAN	-
RASED	-
S.P.A.	-
SOUS TOTAL	437.930,00 €
PROVISION	42.070,00 €
TOTAL (BP)	480.000,00 €

Une somme de 480.000,00 € est prévue au budget 2012 (art. 6574).

Le montant total sera donc de 437.930,00 € avec une provision de 42.070,00 € pour un total budgétisé de 480.000,00 €.

La hausse la plus importante concerne la Maison des Jeunes, comme il a été expliqué lors de précédentes réunions.

De plus, compte tenu des contraintes juridiques, qu'il est obligatoire d'appliquer, sous peine d'être dans l'irrégularité, il est nécessaire que les conseillers municipaux et adjoints, qui sont membres d'une association bénéficiant d'une subvention, n'assistent ni ne participent au vote de ladite subvention.

Monsieur FRANCES signale également que les associations, dont le montant de la subvention est supérieur à 23.000 €, doivent passer une convention avec la commune (M.J.C., office de tourisme, football, C.O.S.).

Par ailleurs, Monsieur le Maire souligne l'effort financier proposé afin de répondre au mieux à l'attente des associations qui sont, dans beaucoup de circonstances, des acteurs importants de la vie sociale.

Monsieur le Maire demande aux présidents ou membres d'associations présents dans le conseil municipal de bien vouloir quitter la salle pour l'examen et le vote des subventions.

Ces personnes sont au nombre de 06 :
(BOUSQUET/PEUS/PADOVANI (procuration)/POUPEAU/PELISSIER/ZORILLA)

Les subventions ont été votées à l'unanimité.

Après ce vote, les 06 personnes suscitées regagnent la salle et réintègrent l'assemblée.

VOTE BP 2012 – COMMUNE

Adopté par 21 voix POUR et 06 ABSTENTIONS
(SFORZI/PELISSIER/POUPEAU/PACE/LANNES-GUSSE/SURJUS)

SERVICE DE L'EAU

AFFECTATION DU RESULTAT

	MONTANTS
Excédent d'exploitation CA 2011	+ 220.498,33 €
<u>Besoin de financement CA 2011</u>	
Réalisé	+ 97.525,55 €
R. à R.	- 31.871,00 €

	+ 65.654,55 €
<hr/>	
Affectation ligne 1068 – BP 2012	0,00 €
Réserve ligne 1068 – BP 2012	0,00 €

	0,00 €
<hr/>	
Reprise exploitation ligne 002 – BP 2012	+ 220.498,33 € (prévu 220.498,00 €)

Monsieur Patrick FRANCES expose au conseil municipal que l'excédent d'exploitation réalisé en 2011 au budget annuel est de 220.498,33 €.

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter éventuellement ce résultat.

Le conseil municipal,
↳ après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

☞ de ne pas affecter l'excédent 2011

L'excédent sera repris en section d'exploitation du budget 2012, soit 220.498,33 € arrondi à 220.498 € (ligne 002).

BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur Patrick FRANCES présente le budget 2012 qui s'équilibre en exploitation à 360.865,00 € et en investissement à 614.573,00 €.

Il est prévu 2 opérations :

- Travaux mise en sécurité réseau AEP : 019

Réfection des branchements plomb du réseau prévue sur 3 ans avec subvention. Somme prévue 150.000,00 € de dépenses et 68.000 € de recettes

- Travaux divers sur réseau : 031

Réfection de diverses rues, pour une somme de 275.985,00 € + 12.871,00 € de restes à réaliser, avec notamment les travaux relatifs au mail piéton et à la rue de la République

De plus, lors de la séance du conseil municipal du 31.01.2011, il avait été décidé à l'unanimité d'initier un schéma directeur global de l'eau (reste à réaliser non individualisé 57.000,00 € dépenses + 38.000,00 € recettes et nouveaux crédits 16.260,00 € dépenses et 11.003,00 € recettes).

Il ne sera pas proposé d'augmentation de la surtaxe cette année.

VOTE BP 2012 – SERVICE DE L'EAU

Adopté par 21 voix POUR et 06 ABSTENTIONS
(SFORZI/PELISSIER/POUPEAU/PACE/LANNES-GUSSE/SURJUS)

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**AFFECTATION DU RESULTAT**

	MONTANTS
Excédent d'exploitation CA 2011	+ 266.217,82 €
<u>Besoin de financement CA 2011</u>	
Réalisé	+ 217.132,47 €
R. à R.	- 13.517,00 €

	+ 203.615,47 €

Affectation ligne 1068 – BP 2012	0,00 €
Réserve ligne 1068 – BP 2012	0,00 €

	0,00 €

Reprise ligne 002 – BP 2012	+ 266.217,82 € (prévu 266.217,00 €)

Monsieur Patrick FRANCES expose au conseil municipal que l'excédent d'exploitation réalisé en 2011 au budget annuel est de 266.217,82 €.

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter éventuellement ce résultat.

Le conseil municipal,
↳ après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

☞ de ne pas affecter l'excédent 2011.

L'excédent qui sera repris en section d'exploitation du budget 2012 sera de 266.217,82 € arrondi à 266.217,00 € (ligne 002).

BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur Patrick FRANCES présente le budget 2012 qui s'équilibre en exploitation à 530.569,00 € et en investissement à 695.431,00 €.

Les travaux prévus au BP 2012 concernent :

- Travaux éventuels de grosses réparations :

Op. 014 : diverses rues : 581.697,00 € + 10.000,00 € de restes à réaliser, avec notamment les travaux relatifs au mail piéton et à la rue de la République.

Ce budget ne pose pas de problèmes particuliers si ce n'est l'augmentation croissante du traitement et du transport des boues de la station d'épuration.

Il n'y a pas de schéma directeur de l'assainissement prévu cette année. Une DM pourra être envisagée car il est logique de prévoir (et cohérent) un schéma directeur pour l'eau et l'assainissement. Cependant, le schéma de l'assainissement ne sera pas subventionné car en 2002 un schéma communal d'assainissement avait été réalisé pour un montant d'environ 16.000 € complété en 2005 par un supplément de zonage d'environ 5.000 €.

Des subventions avaient déjà été versées à ce moment-là et ne peuvent donc pas être octroyées une seconde fois car les travaux consécutifs à l'étude n'ont pas été réalisés.

Monsieur le Maire précise que ces schémas directeurs sont importants car il est indispensable de connaître l'état des réseaux lorsque l'on veut rénover une rue, lesdits schémas serviront dans les années futures.

Monsieur FRANCES précise que tous les travaux recommandés par le schéma directeur et réalisés seront subventionnés.

VOTE BP 2012 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Adopté par 21 voix POUR et 06 ABSTENTIONS
(SFORZI/PELISSIER/POUPEAU/PACE/LANNES-GUSSE/SURJUS)

SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

AFFECTATION DU RESULTAT

	MONTANTS
Excédent d'exploitation CA 2011	+ 2.902,10 €
Reprise exploitation ligne 002 – BP 2012	+ 2.902,10 € (prévu 2.902,00 €)

Monsieur Patrick FRANCES expose au conseil municipal que l'excédent d'exploitation réalisé en 2011 au budget annuel est de 2.902,10 €.

Le conseil municipal,
☞ après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

☞ de reprendre ce résultat en fonctionnement au budget 2012 (ligne 002).

Monsieur FRANCES présente la vue d'ensemble du BP 2012 du service extérieur des pompes funèbres.

Le budget 2012 reprend l'excédent reporté, majoré de 400 € de recettes nouvelles et s'équilibre à 3.302,00 €.

Il est constaté que ce budget baisse régulièrement et va tendre à disparaître.

Monsieur FRANCES demande à l'assemblée s'il est nécessaire d'approfondir certains points. Aucune question n'étant soulevée, il a été procédé au vote du BP du service extérieur des pompes funèbres.

VOTE BP 2012 – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Adopté à l'unanimité.

02.06 : CREATION D'UNE SALLE POLYVALENTE :

Demande d'aide D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick FRANCES, adjoint, qui rappelle la séance du 09 mai 2011 au cours de laquelle ce dossier avait été examiné.

Pour des raisons « d'enveloppe budgétaire », la subvention D.E.T.R. n'avait pas été obtenue au titre de 2011 ; cependant, il semble possible de présenter à nouveau ce projet au titre de l'exercice 2012.

Monsieur FRANCES rappelle également que la commune du Boulou est une station touristique située à la porte du Vallespir ainsi qu'un carrefour de voies de communication.

Depuis plusieurs années elle connaît un essor démographique important.

Elle compte environ 6.000 habitants à l'année et atteint les 9 à 10.000 habitants en saison de cure.

Au-delà de l'aspect économique conséquent, les activités sportives, culturelles et de loisirs ont atteint un niveau important.

Étant donné cette situation, et afin de permettre à ce lien social important que sont les activités évoquées ci-avant de mieux se développer, malgré les structures existantes, il est indispensable d'envisager la création d'une salle polyvalente complémentaire.

En effet celle-ci permettra d'accueillir, dans de meilleures conditions, les nouvelles activités liées à leur développement.

Ce projet, d'un coût global de 281.061,59 € HT, maîtrise d'œuvre comprise, est en cours d'implantation au complexe actuel des Echards et a débuté en septembre 2011.

Afin d'atténuer au maximum l'impact financier sur le budget communal, Monsieur FRANCES propose de solliciter à nouveau :

- D.E.T.R., au titre de l'exercice 2012

Il présente donc le plan de financement suivant :

<u>Coût HT – Maîtrise d'oeuvre comprise :</u>	281.061,59 €
- D.E.T.R	84.318,00 € (30%)
- AIT (100.000 € x 21%)	21.000,00 € (7,47%)
- Conseil Régional	53.322,00 € (18,97%)
- Autofinancement communal	122.421,00 € (43,56%)

et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,
 ↳ oui l'exposé de Monsieur FRANCES,
 ↳ après examen et discussion,
 ↳ considérant le bien fondé du projet et de son financement,

DECIDE à l'unanimité :

☞ d'approuver le plan de financement proposé.

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) auprès de l'Etat.

02.07 : BUDGET SERVICE DE L'EAU :

Travaux d'élimination des branchements « plomb »

a) Demande de financement :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune recèle dans ses réseaux des branchements en plomb.

L'emploi de canalisations en plomb étant interdit depuis 1995, une directive européenne prévoit de faire passer d'ici 2013 la norme concernant la concentration en plomb de 50 à 10 µg par litres. Le seuil recommandé par l'OMS correspond à une stratégie pour diminuer au maximum l'exposition de l'enfant au plomb.

Il convient donc d'entreprendre le renouvellement de la totalité des branchements concernés pour un coût total de 329.460 € HT, soit 394.035 € TTC.

Pour atteindre cet objectif, le conseil municipal décide de remplacer, dans une première tranche, le tiers des canalisations afin de mettre en conformité les installations (travaux sur 3 exercices).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,
 ↳ après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité :

☞ d'approuver sans réserve l'estimation prévisionnelle établie par la Société délégataire, pour un montant de 329.460 € HT, soit 394.035 € TTC.

☞ de demander au Département et à l'Agence de l'Eau une subvention aussi élevée que possible.

☞ d'autoriser le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à nous la reverser.

☞ de prendre acte que :

- l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,
- la durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans.

☞ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

☞ de demander l'anticipation desdits travaux.

DIT que les travaux seront réalisés sur trois exercices (2012-2013-2014).

b) Décision de pluri-annualité de cette opération :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la séance du 11 avril 2012 au cours de laquelle l'assemblée s'est prononcée favorablement pour réaliser les travaux d'élimination des branchements « plomb ».

Le coût global estimé par la Société délégataire est de 329.460 € HT, soit 394.035 € TTC.

Compte tenu de l'importance de cette opération et, en application des articles L 2311.3 et R 2311.9 du CGCT, Monsieur le Maire propose de recourir au dispositif des autorisations de programme et crédits de paiement pour les opérations d'investissement dont la réalisation dépassera le cadre annuel et afin d'éviter l'ouverture de crédits importants sur l'exercice.

Concernant les travaux évoqués ci-avant, il est donc proposé de réaliser cette opération sur 3 exercices.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,
 ☞ oui l'exposé de Monsieur le Maire,
 ☞ après examen et discussion,
 ☞ considérant le bien-fondé de la proposition,

DECIDE à l'unanimité :

☞ d'accepter la pluri-annualité de l'opération relative aux travaux d'élimination des branchements « plomb ».

DIT que cette opération sera réalisée sur les exercices 2012-2013-2014.

DIT que les crédits sont prévus au budget du service de l'eau pour l'exercice 2012/opération 019 à hauteur de 150.000 €.

DIT que les crédits seront prévus de la même façon pour les exercices 2013 et 2014.

02.08 : TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA REPUBLIQUE :
Mise en esthétique des réseaux publics de distribution d'électricité
et communications électroniques
Plan de financement et convention

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François COMES, adjoint, qui rappelle que, dans le cadre de sa politique de rénovation de la voirie communale, la municipalité a décidé de réaliser d'importants travaux de remise en état et d'amélioration de la Rue de la République.

Pour cela une nouvelle opération (945) a été ouverte au budget 2012, avec une inscription globale maximum de crédit de 500.000 €. Il en est de même pour les budgets eau et assainissement, dans les proportions nécessaires.

Concernant le volet « mise en esthétique des réseaux publics de distribution d'électricité et communications électroniques », Monsieur COMES considère qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement et notamment l'autofinancement communal (18.158,56 €), comme détaillé ci-après :

		H. T.	T. T. C.
Travaux réseaux de distribution d'électricité (basse tension)		14.900,00 €	17.820,40 €
Prestations de maîtrise d'oeuvre	4,29%	639,21 €	764,50 €
TVA (prise en charge par SYDEEL)			3.045,69 €
Autofinancement commune HT			15.539,21 €
Réseau de distribution d'électricité (basse tension)			

Travaux de communications électroniques (France Télécom)		2.100,00 €	2.511,60 €
Prestations de maîtrise d'oeuvre	4,29%	90,09 €	107,75 €
TVA (à la charge de la commune)			429,26 €
Autofinancement commune TTC			2.619,35 €
Réseau de communications électroniques (France Télécom)			
Coût total TTC de l'opération			
			21.204,24 €
Coût total de l'autofinancement de la commune			
			18.158,56 €

Il est également indispensable d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui interviendra entre le SYDEEL et la commune.

Monsieur COMES demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,

- ☞ ouï l'exposé de Monsieur COMES,
- ☞ après examen et discussion,
- ☞ considérant l'intérêt de réaliser ces travaux,

DECIDE à l'unanimité :

☞ d'approuver le plan de financement et notamment l'autofinancement communal qui est de 18.158,56 €.

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune et à signer les documents afférents à ce dossier et plus particulièrement la convention à intervenir avec le SYDEEL.

**02.09 : REVISION PARTIELLE DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE
DE FORETS DE LA COMMUNE (P.P.R.I.F.) :**
Consultation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la présentation du projet de modification partielle du P.P.R.I.F, faite par Monsieur BOURGOUIN, chef de la cellule « forêt » à la DDTM 66, lors de la séance du 13 février 2012.

Depuis, un dossier relatif au projet de révision partielle du P.P.R.I.F a été adressé en mairie.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, et plus particulièrement à l'article 7 du décret n° 95.1089 du 05 octobre 1995, modifié par le décret n° 2005.3 du 04 janvier 2005, le conseil municipal doit donner un avis sur ce dossier, ce dernier sera annexé au registre de l'enquête publique correspondante.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la question.

Le conseil municipal,

- ☞ ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- ☞ après examen et discussion,

DECIDE à l'unanimité :

☞ de donner un avis favorable au projet de révision partielle du P.P.R.I.F.

☞ d'annexer ledit dossier au registre d'enquête publique.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales.

Monsieur le Maire précise que depuis 3 ans un travail est réalisé sur ce dossier et que de ce fait la « ligne bleue » qui était en bas des Chartreuses est désormais presque en haut. Il devrait donc y avoir 95% de parcelles constructibles ou à reconstruire et ceci grâce aux colotis, au SIVU des Albères et à la commune, pour la satisfaction de tous.

02.10 : PERSONNEL COMMUNAL :

a) Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au reclassement de la filière culturelle, il y a lieu de modifier les éléments de cette filière.

En effet, le grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2^e classe est remplacé par la dénomination assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Le conseil municipal,

☞ oui l'exposé de Monsieur le Maire,

☞ après examen et discussion,

DECIDE à l'unanimité :

☞ d'enregistrer la modification de la filière culturelle comme suit : le grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2^e classe est remplacé par la dénomination assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

PRECISE que les crédits correspondants seront prévus au budget communal.

Monsieur PELISSIER demande l'organigramme du personnel (déjà demandé le 13.02.2012).

Le DGS fournira ce document après le budget, dès que possible.

b) Régime indemnitaire :

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 16 novembre 2004, 14 décembre 2004, 30 mars 2005, 13 octobre 2008, 09 février 2009, 07 octobre 2010, 17 juin 2011 et 13 février 2012 relatives aux modifications du régime indemnitaire du personnel communal.

Il convient de rectifier ces délibérations en :

→ modifiant la filière culturelle :

Remplacement du grade d'emploi assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^e classe par la dénomination assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Le conseil municipal,

☞ oui l'exposé de Monsieur le Maire,

☞ après examen et discussion,

DECIDE à l'unanimité :

☞ de modifier la délibération du 16 novembre 2004, déjà rectifiée par celles des 14 décembre 2004, 30 mars 2005, 13 octobre 2008, 09 février 2009, 07 octobre 2010, 17 juin 2011 et 13 février 2012.

DIT que les crédits sont prévus au budget communal, chapitre 011.

02.11 : VENTE PARCELLE COMMUNALE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Messieurs Jean-Louis CELDRAN et Claude BONET, gérants de la SCB Promotion 11 Rue des Vignes 66160 Le Boulou, se porteraient acquéreurs d'une partie de la parcelle de terrain communal située au distriport afin de réaliser un projet de construction d'un complexe constitué de bureaux et de commerces. Ce projet est destiné à redynamiser l'activité de la zone.

Cette parcelle sise lieu-dit « El Pla », d'une superficie de 04 ha 94 a 33 ca est cadastrée section AA n° 85.

Les besoins des acquéreurs étant de 2.000 à 2.500 m² environ et le prix de vente estimé à 50 € le m², la commune disposera donc d'un revenu de 100.000 € environ.

Vu l'avis du service des domaines en date du 31.03.2011.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la question.

Le conseil municipal,

☞ oui l'exposé de Monsieur le Maire,

☞ après examen et discussion,

☞ considérant le bien-fondé de ce projet afin de relancer la zone de l'autoport,

DECIDE à l'unanimité :

☞ d'émettre un avis favorable à la vente de cette parcelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires.

DIT que les crédits seront prévus au budget 2012.

Monsieur PELISSIER regrette qu'il n'y ait pas eu de commission « travaux » pour présenter ce projet.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un projet d'ordre privé et que l'aménagement des places de stationnement en nombre suffisant a surtout été mis en avant par ses soins.

02.12 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPIR :**Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET, adjoint, qui rappelle à l'assemblée les séances des 21 décembre 2009 et 25 mai 2010 au cours desquelles le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées avait été approuvé à l'unanimité.

Il porte à la connaissance du conseil municipal le courrier du président de la communauté de communes du Vallespir en date du 13 mars 2012 qui a transmis la délibération du conseil communautaire adoptant le rapport rectifié de la commission locale d'évaluation des charges transférées suite à l'adhésion de la commune de VIVES à compter du 1^{er} janvier 2012.

Il est donc nécessaire d'approuver :

- la modification de la composition de la C.L.E.C.T. ;
- l'extension du périmètre et adhésion de la commune de Vivès ;
- la création, l'aménagement et l'entretien des voies départementales en traversées d'agglomération ;
- la politique du cadre de vie et du paysage.

Monsieur BOUSQUET précise qu'il y a lieu par conséquent d'approuver ce nouveau rapport et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,
 ☞ ouï l'exposé de Monsieur BOUSQUET,
 ☞ après examen et discussion,
 ☞ prenant en compte le rapport rectifié de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

DECIDE par 21 voix POUR et 06 ABSTENTIONS :
 (SFORZI/PELISSIER/POUPEAU/PACE/LANNES-GUSSE/SURJUS)

☞ d'approuver ledit rapport.

AUTORISE Monsieur le Maire à représenter la commune et à signer tout document utile à intervenir.

02.13 : ACQUISITION IMMEUBLE BOSCH :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bâtiment cadastré section BB n° 172 sis Rue Arago, d'une superficie au sol de 131 m² est à la vente.

Le prix de vente de cette bâtisse, qui appartient à Monsieur Robert BOSCH, est de 54.000 €.

Monsieur le Maire considère que l'acquisition de ce bien, situé à proximité du jardinet municipal jouxtant l'ancienne mairie, permettra, dans le cadre de l'opération concernant la création du centre d'interprétation de l'eau, d'avoir une réserve foncière.

Il rappelle à l'assemblée qu'en dessous du seuil de 75.000 €, les acquisitions foncières à l'amiable ne sont pas soumises à l'avis du service des domaines. Cependant, ce service a été consulté et l'estimation est en cours.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,
 ☞ ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
 ☞ après examen et discussion,
 ☞ considérant l'intérêt majeur d'acquérir ce bien,

DECIDE à l'unanimité :

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune et à signer tous les documents nécessaires auprès du notaire en vue de l'acquisition dudit bien.

DIT que les frais notariés seront réglés par la commune.

DIT que des crédits seront ouverts au budget communal 2012/article 2111.

02.14 : QUESTIONS DIVERSES :

A - Droit de non préemption :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François COMES, adjoint, qui expose à l'assemblée qu'en application de l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales, il doit rendre compte au conseil municipal de ses décisions en matière ou non de l'exercice du droit de préemption de la commune dans les Zones d'Intérêt Foncier (ZIF) ou les Zones d'Aménagement Différé (ZAD) instituées sur le territoire de la commune.

A cet effet, Monsieur COMES rend compte à l'assemblée du non exercice du droit de préemption sur les immeubles ci-après situés dans les ZIF, les ZAD ou DPU (Droit de Préemption Urbain) la ville.

Propriétaire Situation du bien	Section N°	Superficie lieu-dit
SCI CLETINE 10 Rue des Vignes	AD N° 48	1.488 m ² Vinyes d'en Cavaillers
Juliette MACABIS Carrer del Mouli Vell	BB N° 236	172 m ² La Ville
Consorts ASTIVILL La Rourèda	AK N° 56	1.779 m ² Rourèda
Jacques GODIGNON 78 Av. d'en Carbouner	AR N° 15	1.674 m ² Molas
Milène EBOUA 143 Av. d'en Carbouner	AS N° 20	4.342 m ² Molas
Jean SOTOCA 12 Via Vallespiriana	AY N° 59	307 m ² Sant Marti
Malcolm BROWN 10 Av. d'en Carbouner	AO N° 17	1.768 m ² Molas
Jean-Marie ARACIL 4 Rue Carnot	BC N° 403 - 404	622 m ² La Ville
LINDGAARD-KJELDSEN 19 Carrer Camp de la Basse	AC N° 121	428 m ² Camp de la Basse

Le conseil municipal prend acte.

B - Information sur les décisions :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nicole VILLARD, adjointe, qui informe l'assemblée qu'en vertu de l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales, elle doit rendre compte au conseil municipal des décisions suivantes :

<p><u>DECISION N° 2012.04</u> relative à la signature d'un avenant au lot n° 1 du marché de travaux de construction d'une salle polyvalente</p>
--

Il a été décidé de signer un avenant au lot n° 1 (gros œuvre) pour le marché de travaux de construction d'une salle polyvalente avec les établissements OLIVEDA constructions.

Le montant des prestations supplémentaires (raccordement au réseau EU) s'élève à 4.465,00 € HT (5.340,14 € TTC). Le nouveau montant du marché sera donc de 98.169,17 € HT (117.410,33 € TTC) soit + 4,76%.

Le montant total du marché, tous lots confondus, sera donc de 261.371,59 € HT au lieu de 256.906,59 € HT répartis comme suit :

Seul le :

Lot n° 1 GROS ŒUVRE :

Ets OLIVEDA Constructions, 28 Carrer d'en Cavaillès ZA - 66160 LE BOULOU

pour un montant de **98.169,17 € HT**

est concerné, les autres lots restent inchangés.

DECISION N° 2012.05
relative à la signature d'une convention
de vérifications techniques d'équipement de travail

Il a été décidé de signer une convention de vérifications techniques des équipements de travail des machines et examen de conformité des machines avec la :

Société SOCOTEC
 Technosud - 140 Rue James Watt
 66100 PERPIGNAN

pour un montant de 385,00 € HT, soit 460,46 € TTC.

La somme correspondante sera prévue au budget 2012/article 61558/fonction 020.

DECISION N° 2012.06
relative à la signature d'une convention entre le Conseil Général/Commune de Le Boulou
et
l'association APLEC
dans le cadre de la sensibilisation à la langue catalane aux écoles
pour l'année scolaire 2011-2012

Il a été décidé de signer une convention entre le Conseil Général/Commune de Le Boulou et l'association APLEC dans le cadre de la sensibilisation à la langue catalane aux écoles pour l'année scolaire 2011-2012.

La mission de l'APLEC sera de recruter un intervenant parmi les étudiants de catalan de l'université de Perpignan afin de dispenser des cours de langue catalane auprès des élèves des écoles maternelle et primaire du Boulou, 6 heures par semaine de classe.

La commune de Le Boulou s'engage à rembourser à l'APLEC le tiers du coût correspondant aux heures dispensées, soit :

$$4.788 \text{ €}$$

$$28 \text{ semaines} \times 6 \text{ h} \times 28,50 \text{ €} = \frac{\text{-----}}{3} = 1.596 \text{ €}$$

Le calcul peut être modifié en fonction des heures réellement effectuées.

La participation sera payée trimestriellement sur présentation d'une facture détaillée.

Les crédits budgétaires correspondants sont prévus au budget 2012/article 6288/fonction 212.

DECISION N° 2012.07
relative à la signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre
pour travaux de construction d'une salle culturelle polyvalente
sise Les Echards 66160 LE BOULOU

Il a été décidé de signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de construction d'une salle culturelle polyvalente sise Les Echards 66160 LE BOULOU avec la :

SARL QUILEZ Architecture
 4 carrer d'en Cavaillers
 66160 LE BOULOU.

Le montant définitif des travaux (phase APS) étant de 256.906,59 € HT et le taux de rémunération étant fixé à 8,30 % du montant précité, le forfait de rémunération sera désormais de 21.323,25 € HT, soit 25.502,61 € TTC.

Donc un avenant en plus-value de 4.723,25 € HT, soit 5.649,01 € TTC.

Les crédits budgétaires correspondants sont prévus au budget 2012/article 2313/opération 938.

C - Opération façades :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François COMES, adjoint, qui rappelle à l'assemblée les délibérations précédentes, notamment celles des 17 avril 2007, 14 avril 2008, 30 mars 2009, 29 mars 2010 et 13 avril 2011, relatives à l'aide aux particuliers concernant les façades, fixant le périmètre et les conditions d'attribution.

Il propose de maintenir cette opération pour l'année en cours et jusqu'au 1^{er} avril 2013 selon les tarifs ci-dessous :

- remise en peinture3,50 € / m²
- réfection du crépi après piquage et remise en peinture ou ravalement 6,50 € / m²
- piquage et mise en apparent des pierres avec rejointoiement8,00 € / m²

Monsieur COMES demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,
 ☞ oui l'exposé de Monsieur COMES,
 ☞ après examen et discussion,

DECIDE à l'unanimité :

☞ de maintenir « l'opération façades » aux mêmes critères que ceux définis dans les délibérations précédentes, notamment celles des 17 avril 2007, 14 avril 2008, 30 mars 2009, 29 mars 2010 et 13 avril 2011, pour l'année en cours et jusqu'au 1^{er} avril 2013, selon les tarifs suscités.

DIT que les crédits concernant cette opération sont ouverts au BP 2012, article 6745, fonction 020.

Madame VILLARD précise que cette « opération façades » complète celle qui est menée par la communauté de communes du Vallespir dans l'opération OPAH. Les aides attribuées concernent les propriétaires occupants ou les propriétaires bailleurs.

D - Maîtrise d'énergie : **Aide aux particuliers**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François COMES, adjoint, qui rappelle à l'assemblée les délibérations des 17 avril 2007, 14 avril 2008, 30 mars 2009, 29 mars 2010 et 13 avril 2011 relatives à l'aide attribuée aux particuliers pour toute installation de chauffe-eau solaire individuel réalisée sur le territoire communal.

Il rappelle que cette aide, d'un montant forfaitaire de 300 €, était accordée dans la limite des crédits ouverts sur le budget 2011.

Il propose de maintenir cette opération pour l'année en cours et jusqu'au 1^{er} avril 2013 dans les mêmes conditions qu'en 2011.

Monsieur COMES demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,
 ☞ oui l'exposé de Monsieur COMES,
 ☞ après examen et discussion,

DECIDE à l'unanimité :

☞ de maintenir l'aide forfaitaire attribuée aux particuliers pour toute installation de chauffe-eau solaire d'un montant de 300 €.

DIT que les crédits sont ouverts au budget 2012, article 6745, fonction 020.

E - 16^{ème} FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DES JEUNES INTERPRETES :
Attribution de bourses

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude FAUCON, adjoint, qui rappelle que, dans le cadre du développement culturel et artistique de la commune, le 16^{ème} festival international de musique des jeunes interprètes, en partenariat avec le casino de la ville, se déroulera du 05 mai 2012 au 19 mai 2012.

Monsieur FAUCON tient à souligner la qualité de cette manifestation culturelle, qui ne cesse de s'améliorer au fil des ans.

Elle met en exergue la contribution du casino au travers du nouveau cahier des charges en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002.

Afin de récompenser et d'encourager certains jeunes talents, élèves du conservatoire de musique à rayonnement régional de Perpignan, Monsieur FAUCON propose de leur attribuer une bourse, suivant liste ci-dessous :

♦ Gaspard DEHAENE.....	700 €
♦ Gabrielle RUBIO	700 €
♦ Indiana BLUME	500 €
♦ Mathieu LAMBOLEY	500 €
♦ Sarah MARGAINE	500 €
♦ Raphaëlle RUBIO	500 €
♦ Yona ZEKRI	500 €
♦ Yoko KAWAKUBO	400 €
♦ Myriam RIGNOL	400 €
♦ Julien WOLFS	400 €
♦ Timothée TOSI	300 €
♦ Romain MOURTIALON-SALVO	200 €
♦ Hugo BLOT BERRENI	180 €
♦ Sabine GELMA AYATS	180 €
♦ David TISSEYRE	180 €
♦ Charlotte CHOLLET	130 €
♦ Marie-Camille COSTASECA	130 €
♦ Mélody GIOT	130 €
♦ Elisabeth PASTOR	130 €
♦ Johann SOUSTROT	130 €
♦ Cécile TEIXIDOR	130 €
♦ Alexia TURIAF	130 €

Monsieur FAUCON explique la disparité de bourses, liée à certains solistes et accompagnateurs.

Il précise que l'ensemble représente 7.050,00 € et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,

☞ oui l'exposé de Monsieur FAUCON,

☞ après examen et discussion,

☞ considérant :

. l'intérêt de cet événement culturel pour la ville,

. le partenariat développé avec le casino, au travers du cahier des charges,

. le bien-fondé à encourager et récompenser de jeunes talents, élèves du conservatoire de musique,

DECIDE à l'unanimité :

☞ d'émettre un avis favorable à l'attribution d'une bourse aux élèves, dont la liste est évoquée ci-avant, dans le cadre du 16^{ième} festival international de musique des jeunes interprètes qui se déroulera du 05 mai 2012 au 19 mai 2012.

DIT que ladite liste pourra éventuellement être modifiée, dans l'hypothèse de l'absence d'un intervenant, qui serait remplacé, au moyen d'un arrêté individuel.

DIT que les crédits seront prélevés à l'article 6714 « bourses et prix ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 00.

Monsieur le Maire précise qu'à l'avenir et afin d'éviter de donner l'impression d'avoir de mauvaises relations au sein du conseil municipal, ce qui n'est pas le cas, il conviendra de mentionner les questions de l'opposition dès lors qu'elles rentrent dans les délais.

Monsieur PELISSIER s'engage de son côté à respecter les délais.

HORS SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2012

Monsieur le Maire informe que vu l'arrêté préfectoral n° 2011-112-0009 du 19 mai 2011, il doit être procédé au tirage au sort des jurés d'assises 2013 d'après la liste électorale (16 personnes de moins de 70 ans).

Les personnes désignées sont les suivantes :

- ♦ BABOTE Caroline épouse PARIS
- ♦ BASSOU Manon
- ♦ BILLARD Christine épouse GAUD
- ♦ BRIAL Florian
- ♦ CANTAIS Serge
- ♦ ERRE Christian
- ♦ GENDY Victoria
- ♦ HENRION Gisèle épouse GUEVARA
- ♦ MARTINEZ Antoine
- ♦ ORTAF A Jean-Pierre
- ♦ PREUX Maxime
- ♦ ROUSSEAU Danielle épouse SAVIN
- ♦ SANZ Jérôme
- ♦ SFORZI Jean
- ♦ SOGNER Yann
- ♦ TARRIUS Thierry

QUESTIONS HORS SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2012

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les questions écrites de Monsieur Jean SFORZI - Groupe de "Boulou au cœur".

Monsieur le Maire indique qu'il va donner les réponses aux questions posées et que, conformément à l'article du règlement intérieur du conseil municipal, aucun débat n'aura lieu.

Ces questions portent sur l'aménagement du centre-ville :

①

« Aujourd'hui, l'aménagement du centre-ville après plusieurs mois d'utilisation, suscite auprès de beaucoup d'entre nous et d'associations, des constats et des interrogations légitimes.

L'aménagement du centre-ville avait plusieurs objectifs dont :

- améliorer l'esthétique et créer ainsi un lieu plus propice à la convivialité permettant de dynamiser aussi le commerce du centre ;
- améliorer dans le même temps la coexistence voitures, cyclistes, piétons en sécurisant l'espace ;
- améliorer la circulation automobile.

S'agissant d'esthétique, elle est laissée à la sensibilité de chacun en matière architecturale »

Réponse :

Monsieur le Maire déclare qu'il assume les choix faits par la majorité municipale.

②

« Cependant quelques "détails" peuvent être relevés et qui ont leur importance compte tenu des coûts consentis : les jets d'eau fonctionnent de temps en temps ; notre fontaine en fonds de tableau est reléguée à un simple bassin inanimé ».

Réponse :

Monsieur le Maire informe d'abord l'assemblée que le montant total des coûts consentis est de 600.000 €. Il précise que les petits jets d'eau fonctionnent à la demande, de plus, il a été installé un anémomètre. En effet, lorsqu'il y a du vent, le système s'arrête et, en cas de froid, on le bloque afin d'éviter des problèmes de glissades consécutives au gel.

Concernant la fontaine en fonds de tableau, qui est reléguée à un simple bassin inanimé, Monsieur le Maire reconnaît qu'il y a un dysfonctionnement (problème de débordement qui n'est pas suffisamment puissant).

La question a été posée et la réactivité démontrée par l'entreprise n'est pas de nature à nous satisfaire.

Monsieur le Maire déclare que si ce problème n'est pas réglé, il fera intervenir les services de la justice. Etant donné que la commune sera dans son droit, cela n'engendrera aucune dépense, ce qui, dans le temps, n'a pas toujours été le cas.

③

« Quant aux cubes, ils volent outrageusement l'espace ».

Réponse :

Monsieur le Maire considère qu'il s'agit d'une façon de voir mais voit un avantage à les réduire, pour un coût somme toute pas élevé, ce qui permettrait d'avoir une vue beaucoup plus intéressante de l'espace. Une réflexion est en cours.

Monsieur COMES évoque le code du travail, compte tenu des installations électriques qui sont placées dans ces « cubes » et affirme que dans le cadre de la maintenance, il faut une hauteur minimale afin d'accéder à ces appareils et reconnaît qu'à l'avenir, on peut le concevoir autrement.

Monsieur le Maire considère que techniquement il doit y avoir forcément une possibilité et affirme que si l'on baisse cette structure, il sera possible d'y installer des bancs.

④

« S'agissant de la convivialité, il est dommage que la "rambla" ne soit utilisée qu'en partie pour le marché ».

Réponse :

Monsieur le Maire reconnaît le bien-fondé de cette remarque et précise qu'il a demandé que les nouveaux commerçants ambulants ou attractions diverses y soient positionnés afin d'arriver jusqu'au bout de la "rambla".

Il évoque les multiples demandes d'associations qui souhaitent s'y installer lors de manifestations.

⑤

« Quant aux commerces qui doivent s'implanter, qu'en sera-t-il ? ».

Réponse :

Les commerces ne pourront s'implanter que lorsque les « pallers » (locaux désaffectés) seront réaménagés. Des investisseurs ont des projets pour ces bâtiments.

Monsieur le Maire précise qu'au rez-de-chaussée, il est prévu l'implantation de commerces afin de réaliser « la ronde des commerces » ce qui attirera du monde ainsi qu'un passage qui reliera la "rambla" et l'Avenue Général de Gaulle.

Il affirme que l'animation de ce centre-ville est la préoccupation première de la municipalité.

Il affirme également qu'il est nécessaire de densifier la population en ce centre-ville

⑥

« Sur la sécurité de l'espace pour les piétons et en particulier pour les personnes âgées.

Les butoirs, s'ils sont de nature à stopper les voitures, sont pour les personnes des obstacles dangereux.

Les accidents relevés, dont certains très traumatisants consécutifs à des chutes, montrent que ces butoirs sont inadaptés sur les lieux de passages piétonniers et qu'il est urgent de revoir un système qui dans d'autres villes a été supprimé pour les mêmes raisons ».

Réponse :

Monsieur le Maire reconnaît cette situation et affirme qu'il s'agit là d'une préoccupation « personnelle très forte » également.

En effet, une solution est en cours. (Depuis, les gouttes d'eau ont été supprimées).

⑦

« Toujours dans le même domaine, les bords des trottoirs, bas et arrondis, se confondent dans la masse de l'ensemble ».

Réponse :

Monsieur le Maire demande à Monsieur SFORZI de préciser sa question.

Monsieur SFORZI explique que cela concerne les espaces réservés aux arrêts « minute ».

Réponse :

Monsieur le Maire rappelle que lors de changements et notamment chez les personnes âgées, les habitudes prises sont difficiles à modifier.

Monsieur COMES évoque le mobilier mis en place Avenue Gilbert Brutus à Perpignan, le long des HLM.

En effet, des systèmes triangulaires sur les trottoirs qui n'ont jamais été remis en cause.

Il rappelle la Place de Catalogne, devant la FNAC, une « main courante » en inox est pratiquement au ras du sol.

Il considère cependant que la précaution que va prendre la municipalité avec cette protection permettra d'éviter les accidents, en particulier pour les personnes âgées.

③

« Le dernier point concerne la circulation automobile. Si elle a diminué depuis l'ouverture de la déviation, elle demeure importante surtout en période estivale et paradoxalement elle apparaît plus présente tant le double sens de circulation mis en place et le " point noir " du carrefour de la BNP concourent au ralentissement du débit de circulation ».

Réponse :

Concernant le " point noir " évoqué entre l'Avenue De Lattre de Tassigny et l'Avenue Général de Gaulle, Monsieur COMES considère que ce constat est inexact.

En effet, un stop a été implanté afin de ralentir les automobilistes qui ne respectaient pas la balise de priorité. Certains même, malgré la vitesse limitée à 50 Km/heure, ne s'arrêtaient pas à cette priorité.

De plus, Monsieur le Maire :

- ♦ déclare s'être engagé personnellement pour la mise en place de ce stop et constate que depuis il y a beaucoup moins de récriminations.
- ♦ constate aussi que les commerçants apprécient le passage des véhicules en centre-ville, conforté par la mise en place de banderoles « au Boulou, on y trouve tout ».
- ♦ affirme que la police municipale, à sa demande, est plus présente dans le centre-ville ; cette dernière assure que la fluidité de la circulation est satisfaisante.
- ♦ déclare que l'idée est de se réapproprier le centre-ville (comme beaucoup d'autres villes) pour les piétons et par conséquent la vie des commerces.